**ENGAGEMENT**

# Titre de l’engagement :

# Renforcement des services de rétablissement des liens familiaux (RLF) au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la coopération entre les composantes du Mouvement

# Type d’engagement : OUVERT

**Thème : Implémentation de la nouvelle stratégie de Rétablissement des liens familiaux (RLF) 2020-2025**

**Engagement pour la période 2020-2025 :**

1. **Objectifs de l’engagement**

Pour contribuer à répondre aux besoins des familles séparées et des familles des personnes disparues, les composantes du Mouvement CRCR doivent pouvoir compter sur un réseau mondial solide et une coopération étroite avec les États. Cet engagement a pour objectif de renforcer ce réseau et les partenariats établis entre ses membres, et de consolider le soutien réciproque qu’apportent ces derniers et leurs autorités nationales respectives.

Ce document énonce une série de propositions qui composent les engagements conjoints soumis par les Sociétés nationales qui se sentiront concernées. Chacune de ces propositions vise à traduire en mesures concrètes des éléments spécifiques de la résolution de la XXXIIIe Conférence internationale intitulée « Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles », ainsi que de la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux (Stratégie de RLF 2020-2025).

Il faut également souligner que les engagements ci-dessous retenus mettront un accent particulier sur les besoins RLF liés aux victimes des conflits et de la migration.

1. **Plan d’action**

[] Les Sociétés Nationales (SN) concernées veillent à ce que leur direction et tous les départements concernés aient une excellente connaissance de la Stratégie de RLF 2020-2025.

[] Le département chargé du RLF au sein des SN concernées, adapte les mesures de mise en œuvre énoncées dans la Stratégie de RLF 2020-2025 en fonction du contexte national de chacune des SN concernées et élabore chaque année un plan d’action conforme à ladite stratégie.

[] Chacune des SN concernées par le présent engagement élabore sa propre stratégie de RLF en veillant à ce qu’elle soit conforme à la Stratégie de RLF 2020-2025 et qu’elle tienne compte des priorités identifiées dans cette dernière.

[] Les SN concernées établissent ou revoient leur plan stratégique et/ou leur plans de développement pour les six prochaines années, jusqu’en 2025, pour faire en sorte que le RLF soit reconnu en tant que service à part entière dans chacune des SN et qu’il fasse partie intégrante de la réponse pluridisciplinaire apportée aux besoins des personnes affectées.

[] Chacune des SN concernées prendra les mesures organisationnelles et les soutiens nécessaires y compris des soutiens financiers à son département de RLF en vue d’en assurer la pérennité.

[] Les SN concernées s’entraident dans le cadre du soutien entre pairs, à revoir leurs plans stratégiques et/ou leurs plans de développement ainsi que leur stratégie nationale de RLF en vue de les adapter aux normes de la stratégie globale selon les réalités de leur contexte respectif.

[] Elles (les SN), s’entraident, dans le cadre du soutien entre pairs, à renforcer leurs capacités en matière de RLF à travers l’échange temporaire de personnel et la conduite d’opérations conjointes.

[] Les SN concernées s’entraident, dans le cadre du soutien entre pairs, à renforcer leurs capacités en matière de RLF en échangeant entre elles, les expériences et les bonnes pratiques relatives à l’assistance personnalisée, la sensibilisation et la formation.

[] Les SN concernées font du RLF un axe prioritaire de leurs activités de coopération internationale, notamment dans le cadre d’opérations internationales menées conjointement, entre elles et/ou avec d’autres Sociétés nationales.

**C) Indicateurs de mesure des progrès accomplis**

Nombre de personnes (staff, membres de gouvernance et volontaires formées), nombre de campagnes de sensibilisation du public menées, nombre de plaidoyers réalisés auprès du gouvernement, nombre d’activités entreprises (offre de service RLF, réunification, mobilisation de ressources, échange d’expériences, soutien entre pairs, etc.).

**D) Incidences sur le plan des ressources**

- les ressources humaines ‘staff RLF et volontaires) seront fournies par les SN concernées ;

les ressources financières, techniques et matérielles sont attendues du CICR, la FICR et autres SNP

État/Sociétés nationales :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Département et personne de contact : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse électronique et n° de téléphone : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_